

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ (PRA)

Septembre 2020

Septembre 2020

À lire, à signer et à renvoyer par courriel à Step to Dance

contact.dance78@gmail.com

En nommant le fichier par le nom et le prénom de l'adhérent

Ce Plan de reprise d'activité (PRA) se base sur :

- les dispositions prises par le gouvernement à l'issue de la réunion de sécurité du 24/08/2020 et reportées par la Confédération Nationale de la Danse (CND) :

<https://www.cnd.fr/fr/page/2097-fil-dinformation-et-dappui-au-secteur-choregraphique-covid-19>

- sur le guide de retour à la danse de la Fédération Française de Danse (FFD) : http://ffdanse.fr/publish/accueil/actualites/GUIDE_FFDANSE_RECOMMANDATIONS_SANITAIRES_V3_AOUT2020.pdf

- sur le guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratique sportive du Ministère chargé des Sports : <https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguideequipementssportifs.pdf>

- sur le guide sanitaire de rentrée du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports : <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-07/guide-sanitaire-rentre-e-scolaire2020-2021-dans-le-contexte-covid-19-70028.pdf>

L'accueil des adhérents :

- La Mairie n'autorise pas l'entrée du public non directement concerné par les cours, ni le croisement dans les couloirs.

- Les élèves qui arrivent en cours devront attendre le départ des élèves du cours précédent à l'extérieur, en maintenant la distanciation physique entre les familles.

- Les parents accompagneront leurs enfants devant l'entrée de l'établissement ou équipement sportif et les récupéreront à la fin du cours au même endroit. Ils veilleront également à garder leur distanciation physique avec les autres familles.

- Le professeur viendra chercher les élèves pour leur permettre d'entrer dans la salle.

- Situation dérogatoire : les parents du cours des Minis seront autorisés à entrer dans la salle au premier cours en cas de besoin. Ils devront obligatoirement porter un masque.

- Pour fluidifier les entrées/sorties, les cours finiront 5 minutes plus tôt que l'horaire indiqué au planning.

Hygiène :

- Les élèves devront se désinfecter les mains dès leur arrivée en salle. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition par Step to Dance, mais ne pas hésiter à apporter un petit flacon de gel personnel si nous venions à en manquer.

- Les toilettes : avoir pris ses précautions avant l'arrivée au cours. L'accès aux toilettes sera uniquement réservé aux plus jeunes et en cas de grande urgence pour les plus grands.

- Les vestiaires : étant donné leur taille réduite, l'accès aux vestiaires sera réservé exclusivement aux professeurs. Les élèves viendront vêtus de la tenue adéquate pour la pratique du hip-hop. Seules les chaussures doivent être changées avant l'entrée dans la salle de cours. Prévoir un sac en plastique pour ranger les chaussures portées à l'extérieur afin de les ranger durant le cours dans le sac de l'élève.

Port du masque :

- Le port du masque est obligatoire pour tous les élèves âgés de plus de 11 ans et les professeurs dès l'entrée dans la structure sportive ainsi que dans les espaces de circulation (couloirs, toilettes). Les masques ne sont pas fournis par l'association, sauf aux professeurs.
- Le port du masque n'est pas obligatoire lors de la pratique du hip-hop. Toutefois, les masques resteront à portée de main pour être remis dans toutes les situations rapprochées entre élèves ou d'échange avec le professeur.
- Pour les professeurs, le masque doit être porté systématiquement lorsque les règles de distanciation ne peuvent être garanties (pour corriger la position d'un élève, par exemple).
- Un espace sera matérialisé au sol pour qu'une distanciation soit faite avec le professeur et entre chaque élève.

Effets personnels :

- Les élèves veilleront à inscrire leur nom sur leur gourde ou leur bouteille d'eau.
- Les sacs seront disposés autour de la salle de danse.

Protection des personnes :

- Il est strictement interdit d'inviter un ou une ami(e) pour venir essayer le cours, sans que la personne concernée n'ait contacté le bureau de Step to Dance au préalable pour en formuler la demande et avoir rempli un formulaire.
- Les parents des élèves mineurs ou les élèves majeurs s'engagent à ne pas mettre leur enfant ou à ne pas se présenter au cours en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid (douleur dans la poitrine, essoufflement anormal, palpitations, variation anormale de la fréquence cardiaque au repos ou à l'effort, perte brutale du goût et/ou de l'odorat, fatigue anormale, température supérieure ou égale à 38°C au repos à distance de l'activité, reprise ou apparition d'une toux sèche, etc.) chez le pratiquant ou tout membre du foyer.
- Les parents des élèves mineurs ou les élèves majeurs s'engagent à prévenir sans délai le bureau de Step to Dance en cas de test positif au Covid.

Nom de l'adhérent :

Prénom de l'adhérent :

Signature de l'adhérent ou de son responsable légal :